

## DÉCLARATION LIMINAIRE SUD SANTÉ SOCIAUX CMP BASS-MS DU 04 NOVEMBRE 2025.

La Fédération SUD Santé Sociaux souhaite, une nouvelle fois, alerter sur **la dérive du dialogue social dans la branche.**

Le calendrier 2026, tel qu'adopté à la fin de la séance du 16 octobre, s'est construit quasi exclusivement autour d'un hypothétique nouvel appel d'offres sur la prévoyance, alors même qu'aucune négociation sérieuse n'a repris sur les sujets centraux de la classification, de la rémunération, de la durée et du temps de travail.

SUD dénonce cette méthode : bâtir un calendrier de CMP à partir d'un dispositif technique de prévoyance alors que les fondements sociaux et économiques de la future CCUE sont toujours inexistant relève du non-sens.

Comment envisager un appel d'offre crédible sans avoir défini les paramètres essentiels qui conditionnent toute projection financière ?

Le maintien de salaire, la durée du travail, les grilles de classification et de rémunération ne sont pas des variables accessoires : ce sont des éléments structurants du régime de prévoyance lui-même.

SUD rappelle avoir pleinement participé à la construction du premier appel d'offre, en proposant plusieurs scénarii afin d'explorer différents niveaux de solidarité et de couverture. Nous avions alors alerté sur le biais majeur introduit par l'absence de données fiables concernant les règles de maintien de salaire dans la future convention de branche.

Cette lacune avait d'ailleurs conduit l'actuaire qui accompagne la CMP à indiquer l'impossibilité pour les assureurs de tarifer correctement certains dispositifs, notamment le scénario défendu par SUD, qui prévoyait une intervention de la prévoyance en relai et complément du maintien de salaire conventionnel.

Relancer aujourd'hui un nouvel appel d'offre dans les mêmes conditions, sans que ces paramètres fondamentaux soient connus, reviendrait à reproduire les mêmes erreurs.

Autrement dit, l'appel d'offre prévu pour 2026 est prématuré et déconnecté de la réalité. Ce choix illustre **la fuite en avant d'Axess, qui continue de bloquer les négociations sur les fondamentaux de la CCUE tout en prétendant avancer sur des sujets périphériques.** Pour SUD, il est inacceptable que le calendrier de travail de la branche soit dicté par des impératifs techniques ou assurantiels, alors que les discussions de fond sur les salaires et les conditions de travail sont gelées depuis des mois.

Nous dénonçons également l'absence du point "politique salariale" à l'ordre du jour de cette CMP, alors même que la situation des salarié·es du secteur se dégrade et que les employeurs eux-mêmes renvoient désormais toute perspective de revalorisation à 2028 !



**Cette mise sous cloche du débat salarial est irresponsable : sans revalorisation, sans reconnaissance des qualifications, sans mesures d'attractivité, il n'y aura ni branche solide ni CCUE viable.**

SUD Santé Sociaux rappelle que la construction d'une Convention collective unique exige une vision globale et cohérente et sollicite:

- ✚ de reprendre sans délai les négociations sur classifications, rémunérations et temps de travail
- ✚ de traiter en parallèle les enjeux de maintien de salaire et de protection sociale complémentaire dans un cadre lisible et cohérent
- ✚ et surtout, replacer au centre du dialogue social la question des salaires et des conditions de travail, sans laquelle toute projection technique est vide de sens.

Aussi, SUD demande la révision du calendrier 2026, pour qu'il reflète réellement les priorités sociales de la branche et non les seuls impératifs d'un futur appel d'offre prévoyance.

**SUD demande que l'urgence salariale soit traitée prioritairement et que les accords présentés par les organisations syndicales avec des mesures transitoires soient étudiées sérieusement.**

A Paris, le 04 novembre 2025.

